

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-358 PROMULGATION

AVIS est donné que le 1er février 2021 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 1886-358 intitulé: Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux conditions d'abattage et de protection des arbres sur les terrains privés, et que le 19 février 2021, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard ce règlement.

En conséquence, le règlement numéro 1886-358 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 19 février 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 2 mars 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard